

Notre travail est de vous aider à rechercher les meilleures conditions commerciales correspondant à votre situation au moment où vous en avez besoin.

Nous vous accompagnons de l'étude à la réalisation de vos projets personnels tels que :

- le crédit immobilier pour l'achat de maison, terrain, appartement, immeuble, etc. ;
- le crédit immobilier pour vos travaux, constructions ;
- la négociation du tarif d'assurances le moins cher ;
- la renégociation de vos crédits immobilier (profitez de la baisse des taux pour faire des économies) ;
- le regroupement de tous vos crédits en un seul plus léger (immobilier, consommation ou les deux) ;
- l'optimisation de votre épargne.

Note : Finance Immo est une entreprise 100 % privée qui n'appartient à aucun groupe de banques ou d'assurances.

www.Financelmmo.com

Le Plan d'épargne populaire.

- 1 Qu'est ce que le Plan d'épargne populaire ?
- 2 Fonctionnement du PEP.
- 3 Questions / Réponses.

1 - Qu'est ce que le Plan d'épargne populaire ?

Depuis septembre 2003, il n'est plus possible d'ouvrir de **Plan d'épargne populaire**. Ce produit d'épargne pouvait être constitué d'une épargne bancaire ou d'une assurance-vie permettant la sortie du plan sous forme de capital ou de rente.

Qui peut bénéficier d'un Plan d'épargne populaire ?

Un LEP peut être détenu par toute personne physique majeure étant ou non imposable.

➤ Deux livrets peuvent être délivrés par foyer fiscal.

2 - Fonctionnement du PEP.

Dépôts et retraits.

- Le dépôt minimal est défini par l'établissement offrant le plan ;
- Les dépôts et retraits peuvent être effectués par chèques, espèces ou virements ;
- Le montant maximum des dépôts est de 92.000 € hors intérêts ;
- Des versement mensuel peuvent être exigés suivant les établissements ;
- La durée est limitée à 10 ans renouvelables.

Taux livret épargne populaire - Les intérêts du PEP.

➤ Le taux d'intérêt est libre et défini par l'établissement offrant le plan.

La fiscalité du Plan d'épargne populaire.

➤ Les intérêts sont exonérés d'impôt sur le revenu à condition de n'effectuer aucun retrait pendant huit ans.

Une prime.

Un complément sous forme de prime est perçu lorsque le titulaire laisse les fonds durant 8 ans minimum et que celui-ci n'est pas imposable. Cette prime est égale à 25 % des versements de l'année, plafonnée 229 €.

Sortie du Plan d'épargne populaire.

Sortie du PEP				
Retraits ou rachat	Avant 4 ans	Entre 4 et 8 ans	Entre 8 et 10 ans	10 ans et plus
Clôture	oui	oui	oui	OUI - si retrait ou rachat total. Sinon interdiction d'effectuer de nouveaux versements.
Imposé sur le revenu et prélèvements sociaux	Imposé sur le revenu à hauteur de 29 % + 11 % de prélèvements sociaux	Imposé sur le revenu à hauteur de 18 % + 11 % de prélèvements sociaux	Non imposable, seuls les 11 % de prélèvements sociaux sont dus	Non imposable, seuls les 11 % de prélèvements sociaux sont dus

(date de dernière mise à jour : 01/04/2008)

3 - Posez-nous vos questions sur le Plan d'épargne populaire.

Comment profiter des services de Finance Immo ?

L'unique démarche à faire pour profiter de nos services gratuits est de saisir votre dossier en ligne (www.FinanceImmo.com) ou de nous appeler directement par téléphone (0800 400 801). Vous serez rapidement pris en charge par un conseiller qui vous suivra tout au long de la réalisation de votre projet.

Au maximum 48 h après la réception de votre dossier complet, vous serez contacté par l'un de nos conseillers pour faire un point ensemble sur votre projet.